



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### DÉLIBÉRATION N°2512

#### **OBJET : Acquisition d'une parcelle hameau de Artiès sur la commune d'Auzat pour le local de traitement par UV**

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 5 du mois de juillet, de 18 h 00 à 20 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

**PRÉSENTS** : BERDOU Raymond, BLASQUEZ Jérôme, BESNARD Daniel, BOIX Jean-Pierre, CLAIN Elisabeth, COMBRES Jean-Claude, ESCANDE Jacques, EYCHENNE Joëlle, FERRE Jean-Paul, GONCALVES Daniel, LAFFONT Patrick, MAYODON Alain, METGE Alain, TEQUI Christine, VIDAL André, VIEL Pierre.

**EXCUSÉS** : BENABENT Henri, COURET Jean-Luc, LOUBET Christian, MARETTE Louis, ROCHET Alain, SANCHEZ Marc, SERRES Jean-Claude, SOLER Jean-Michel.

**ABSENTS** : GARNIER Alain, MAGDALOU Francis, PORTET Thierry.

**PROCURATIONS** : BENABENT Henri donne pouvoir à BESNARD Daniel  
COURET Jean-Luc donne pouvoir à GONCALVEZ Daniel  
LOUBET Christian donne pouvoir à MAYODON Alain  
MARETTE Louis donne pouvoir à VIDAL André  
ROCHET Alain donne pouvoir à BOIX Jean-Pierre  
SANCHEZ Marc donne pouvoir à METGE Alain  
SERRES Jean-Claude donne pouvoir à ESCANDE Jacques  
SOLER Jean-Michel donne pouvoir à TEQUI Christine

Madame la Présidente expose qu'afin de permettre la régularisation du local de traitement et de désinfection abritant un stérilisateur UV, le SMDEA se porte acquéreur de la parcelle 1165 section B située à ARTIES sur la commune de AUZAT appartenant à Madame et Monsieur PONS.

Elle propose l'acquisition de ladite parcelle d'une surface de 303 m2.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**  
ledit rapport.

▪ **AUTORISE,**  
Madame la Présidente, à acquérir la parcelle 1165 section B d'une superficie de 303 m<sup>2</sup> sise sur la commune d'AUZAT appartenant à Madame et Monsieur PONS.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

